

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Pickard*—Mercredi prochain—Adresse demandant toute correspondance relative au chemin de fer de la Rivière du Loup.

M. *Perry*—Mercredi prochain—Qu'il soit mis devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un état de toutes sommes d'argent payées durant la dernière session aux membres de cette Chambre pour leur indemnité et leurs frais de route.

M. *Young*—Mercredi prochain—Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :—  
Qu'attendu que, par un état soumis à cette Chambre en conformité de l'acte 33 *Vict.*, chap. 7, relatif aux impressions publiques, il appert que le gouvernement a, par un ordre en conseil, accordé le contrat pour la reliure pour les départements à l'imprimeur du parlement et des départements à des prix élevés, et sans demander des soumissions pour cette reliure, comme l'exige la 6e clause du dit acte, il soit en conséquence *résolu* que, dans l'opinion de cette Chambre, le contrat pour la reliure pour les départements ne devrait être accordé qu'après demande de soumissions.